



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 30/11/2024

Appel des Sociétaires :

Pour cette Assemblée Générale Ordinaire 2024, 79 sociétaires sont présents ou représentés en ayant transmis leur pouvoir précédemment. Ces 79 sociétaires représentent 21,2% des 372 inscrits qui ont plus de 16 ans et qui sont à jour de leur cotisation, l'Assemblée Générale 2024 est valide.

- Adoption des PV de l'AGO 2023

Le Procès-Verbal de l'AGO 2023 est adopté à l'unanimité.

Rapport Moral du Président Saison 2023 2024

Bonjour et bienvenue à Monsieur le Maire Adjoint, Messieurs les Directeurs des sports, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil, Mesdames et Messieurs adhérents et parents d'adhérents.

1 - Les Locaux

La mairie nous met à disposition les locaux depuis maintenant 19 saisons. Je tiens à remercier Monsieur le Maire et son Adjoint, ainsi que l'ensemble des élus pour leur confiance.

J'en profite également pour remercier chaleureusement l'ensemble des services, techniques, des sports et des relations publiques pour leur réactivité et efficacité lorsque nous les sollicitons.

Ils ont été particulièrement efficaces lors des dernières intempéries, où les équipes techniques sont restées une partie de la nuit limitant les risques de dégradation des installations. Je remercie également les adhérents qui sont intervenus pour éponger les eaux ruisselantes des pluies avant l'arrivée des renforts de la mairie.

2 - Effectifs du club au 31-08-2024

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

La saison s'est achevée avec 406 adhérents contre 329 l'an passé en premier club à notre association, soit une progression de 76 adhérents nets :

- 233 renouvellements (autant que l'année précédente), et,
- 173 nouveaux adhérents

3 - Acquisitions et maintenance de matériels et d'équipements pendant la saison 2023 - 2024.

Afin de répondre aux besoins de nos adhérents loisirs et compétiteurs, nous avons investis dans différents équipements et matériels :

- **13 nouvelles cibles électroniques de Quantum pour le 10m** ainsi que le système de supervision et des écrans pour afficher les résultats. Ces achats ont pu être réalisés grâce à une subvention d'investissements de la part de la mairie de Courbevoie pour 49 000 €

Nous remercions l'ensemble de l'équipe municipale pour son aide et soutien qui permet au club d'être une référence dans l'Ile-de-France en général et des Hauts-de-Seine en particulier.

J'en profite pour remercier chaleureusement Gilles, Léa et Valérie L. qui ont passé de nombreuses heures pour l'installation au 10 m de l'ensemble des goulottes, routeurs et la réinstallation des rameneurs arbalète et autres éléments permettant ainsi d'avoir un stand répondant au plus haut standard.

- **6 cibles électroniques Quantum fire XL pour le pas de tir 50m** : La livraison des cibles 50 m est programmée pour novembre 2024. Nous avons versé un acompte de 18 000 €, soit 50% du montant de l'investissement. La réalisation de ce projet a été rendu possible grâce à un prêt sans intérêt de 21 000 € du Comité Départemental de Tir du 92. Ce prêt a fait l'objet d'une convention signée le 8 juin dernier entre les parties. Le remboursement du prêt interviendra à partir des saisons 2025-2026 et 2026-2027 à hauteur de 7 500 € pour chacune des deux premières échéances, avec un solde de 6 000 € lors de la dernière saison 2027-2028.
- **Acquisition d'armes de différents calibres** :
 - o 2 pistolets à plomb Pardini et 1 Walther neufs, plus 1 Steyr d'occasion
 - o 1 pistolet à plomb vitesse de marque Feinwerkbau
 - o 2 revolvers Smith et Wesson calibre 22lr et 38 spécial d'occasion.
 - o 1 pistolet 22 lr de marque Morini pour le 50m d'occasion

- **Achat de munitions de différents calibres et cibles papier**

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE

Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com

Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- **Achat de pantalons, vestes et chaussures** pour les jeunes tireurs
- **La remise à niveau complète du système de vidéo protection** a été effectuée à la fin août 2024. (Merci à Vincent P. pour la conception, les achats des équipements, leur installation avec l'aide précieuse d'Erwan et Guillaume)

Sur la saison en cours, nous allons continuer d'investir sur le 50 m, notamment dans le matériel pour les nouvelles disciplines Hunter à 50m ; et, selon nos possibilités, le lancement de la discipline arbalète fields (18 m), une nouvelle fois, avec l'aide de nos précieux bricoleurs pour concevoir, fabriquer et installer les supports cibles arbalètes dans la largeur du pas de tir 10m. Puisque nous abordons le sujet arbalète, j'en profite pour remercier Mario C pour la réalisation des plombs pour les cibles arbalète.

N.B. : Aux tireurs du 25m, utilisant une arme pour la première fois, ou voulant la régler, nous vous prions d'utiliser exclusivement les cibles des postes 6 à 10, ces dernières présentant un moindre risque de dégradation. De même, si vous rencontrez des difficultés sur un poste, quel que soit le pas de tir (10 m, 25 m ou 50 m), veuillez prévenir immédiatement le, ou les permanents du jour.

4 - Participation de notre association

Nous avons participé au forum des associations « Vitaville » organisé par la ville de Courbevoie en juin 2024.

5 - Actions engagées

Nous avons continué l'école de tir ainsi que le passage des cibles couleurs pour les jeunes.

Ce dispositif, également ouvert aux adultes, est appelé à se développer au cours des saisons à venir.

Nous continuons nos actions de sensibilisation auprès des personnes en situation de handicap, tant en loisirs qu'en compétition.

Nous avons continué, avec le soutien de la ligue ile de France, les programmes de formation continue pour les membres du comité directeur : 3 personnes ont ainsi été diplômées du brevet fédéral d'initiateur : Carine, David, Guillaume.

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

L'ensemble de l'équipe des bénévoles de la SCT aura finalisé son cursus de formation en décembre 2024 et tous les membres du Comité Directeur auront au moins le niveau CAC.

6 - Compétitions

Notre club a continué à participer aux différentes compétitions 10m :

- Championnat Départemental adultes 10m en novembre 2023 :
 - o 50 disciplines tirées, 11 médailles d'or remportées, 11 d'argent et 6 de bronze
- Championnat de France des clubs 10m - tour Départemental en décembre 2023,
 - o 1 équipe carabine, arrivée 1^{ème}
 - o 1 équipe pistolet qui termine 3^{ème}
 - o 1 équipe École de Tir : arrivée 2^{ème}
- Critérium des écoles de tir 10m, février 2024, 8 disciplines tirées, 3 médailles d'or, 2 en argent, et 1 en bronze
- Championnat Départemental école de tir 10m en mars 2024, 9 disciplines tirées, 5 médailles d'or, 2 en argent et 2 en Bronze
- Championnat Régional 10m : 31 disciplines tirées, 8 médailles d'or, 2 en argent, et 1 en bronze
- Championnat Régional des clubs :
 - o L'équipe carabines termine 9^{ème},
 - o L'équipe pistolet finit 3^{ème} après finale et se qualifie au Championnat de France en D2 pour la 1^{ère} fois
 - o L'équipe École de tir : 10^{ème} à la carabine
- Championnat Régional EDT 10m : 9 disciplines tirées, 1 médaille d'or et 1 d'argent
- Critérium régional EDT 10m : 8 disciplines tirées, 1 médaille d'or et 1 en bronze
- Championnat de France 10m : 16 disciplines tirées,
- Championnat de France des clubs : l'équipe pistolet termine 5^{ème} et assure sa qualification en D2 pour la saison prochaine.
- Championnat de France EDT 10m : 9 disciplines tirées. Bravo à tous nos jeunes tireurs qui ont tous participé au championnat, dont 4 le faisaient pour la première fois : **félicitations à Diane et Joséphine qui ont battu leur record et se classent dans les 15 premières.**



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- Emily d T et Pierre L ont participé au test event à Châteauroux et termine 3^{ème} en mixte (répétition pour l'organisation des JO).

Nous avons également organisé pour l'ensemble de la SCT le deuxième challenge David Auclair à 10m avec 4 gagnants qui a été suivi par une galette des rois :

- Emily d T en pistolet et Kevin M en carabine pour les compétiteurs
- Gilles A en pistolet et Tiffen K en carabine pour les loisirs

Pour la saison qui démarre, nous ferons le challenge à 10m entre le 4 et 5 janvier 2025, et un nouveau à 25-50m en fin juin 2025 (en fonction des possibilités).

Les premiers « 12 heures de Courbevoie » avec 16 équipes inscrites ont eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2 mars. Cet évènement s'est déroulé avec le support de la société Sport Quantum et des bénévoles, en particulier notre cuisinier de l'évènement Jean d T, et notre arbitre qui doit avoir également un passé de DJ Vincent P. Ce rassemblement ayant eu un retour favorable des tireurs, nous referons donc une nouvelle édition avec 18-19 équipes dans la nuit du 14 au 15 mars 2025.

La saison d'été a également été riche en participations (ISSF et TAR) et médailles :

- o Départementaux en mai : 49 disciplines tirées, 16 médailles d'or, 8 d'argent et 7 de bronze
- o Régionaux en juin : 34 disciplines tirées, 5 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 3 de bronze
- o France en juillet : 16 disciplines tirées, avec deux records personnels pour nos jeunes carabinières Julia en 3*20 junior et Athénais en 60 BC cadette.

7 - informations aux adhérents

Je vous rappelle que nous utilisons de nombreux supports de communication pour vous donner l'information sur la vie du club

- o Le site du club : SCT92.org qui a été refondu pendant l'été, nous remercions Armelle B et Jessica S
- o Le Facebook (vous pouvez demander votre intégration au groupe privé)
- o Instagram

Voir les e-mails via ITAC, ou soit directement de ma part selon les listes de diffusion ou celle de la fédération.

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Un remerciement spécial à Léa L pour l'aide à la refonte du drapeau du club (suite au changement de logo de la ville) pour sa réalisation et la production du drapeau du club.

L'ouverture du SIA pour les tireurs est intervenue en février 2024 ; j'en profite pour rappeler que tous les tireurs sportifs disposant d'armes de catégorie B ou C doivent obligatoirement ouvrir leur compte personnel SIA avant le 31-12-2024.

8 - Rappel consigne de sécurité

A) Règles de sécurité

Une arme doit **TOUJOURS être considérée comme CHARGÉE et à ce titre ne doit JAMAIS être dirigée vers soi ou autrui** ; je précise qu'à 25m, une arme chargée ne doit plus quitter votre ou vos mains

Il ne faut jamais faire confiance aux seules sécurités mécaniques des armes, vous devez donc disposer de drapeaux de sécurité (et surtout les utiliser !)

Une arme ne doit jamais être manipulée ou fermée **BRUTALEMENT**.

Dans les locaux de la SCT une arme doit être déplacée canon vers le haut et munie d'un drapeau ou fil de sécurité pour les armes longues, et pour les armes de poing dans leur mallette.

Je rappelle **qu'au 25m le drapeau** doit être inséré dans la chambre, le chargeur retiré ou le barillet ouvert dès que l'arme n'est plus tenue en main.

Aucun chargeur approvisionné n'est toléré sur la table de tir et au moment de l'insertion dans l'arme il ne doit pas contenir plus de 5 cartouches.

À l'arrivée comme au départ les mallettes doivent être orientées de telle sorte que le canon de l'arme soit dirigé en direction des cibles

La sécurité est l'affaire de tous et nous avons constaté récemment quelques égarements :

Nous rappelons que les seules personnes habilitées à faire des initiations sont les membres du comité ou accord formalisé du président pour des personnes formées ou jugées aptes par ce dernier.

Les initiations se font d'abord à la carabine 10m ; puis, après un temps variable en fonction des aptitudes et de l'assiduité du tireur constatées, il peut passer au

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE

Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com

Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

pistolet, toujours au 10 m. Par la suite, aucune initiation à 25m ne sera réalisée sans ces deux pré requis suivis par un QCM.

Tous les tireurs diplômés ou non, formateurs ou non, arbitres ou intervenants extérieurs sont tenus de respecter et de faire respecter ces règles. En cas de manquement, vous vous devez d'intervenir et rappeler les consignes.

Je vous rappelle donc que si nous sommes confrontés à une ou plusieurs personnes ne respectant pas les règles et consignes de sécurité, ou dont la conduite peut présenter des risques pour autrui, nous n'hésiterons pas à prendre les mesures qui s'imposent (exclusion du club et non renouvellement de licence)

Il en va de même si des comportements inappropriés (contact physique, insultes, harcèlement, proximité non justifiée) vis-à-vis de jeunes, de femmes ou d'hommes étaient constatés.

B) Obligation pour les détenteurs de catégorie B

L'obtention d'un droit d'acquisition et l'achat d'une catégorie B vous oblige à venir tirer au minimum 6 fois dans l'année et de reprendre une licence avant le 31 octobre de chaque année.

Sans le respect de ces deux conditions vous serez signalé à la préfecture et vous n'obtiendrez pas d'avis favorable en cas de renouvellement.

9 - Remerciements

Je tiens à nouveau à remercier Jacques KOSSOWSKI, Maire de Courbevoie et Khalid AIT OMAR Maire adjoint délégué aux sports, ainsi que les autres élus de la ville de Courbevoie qui nous octroient leur confiance en nous mettant à disposition les locaux et nous font bénéficier d'aides et de subventions (exploitation et d'investissements pour les rameneurs 10m). Je remercie également Mr Eric WATTKAMPS responsable des services techniques, sans oublier l'équipe des sports de la ville.

Merci à la ligue Ile de France et au Comité Départemental de Tir du 92 pour leurs soutiens durant cette saison pour les formations et compétitions.

Un remerciement tout spécial à l'ensemble des bénévoles du Comité Directeur et à tous ceux qui nous apportent leur aide précieuse en fonction des circonstances ! Sans eux, notre association rencontrerait des difficultés pour fonctionner ! Sans eux, nous aurions du mal à vivre notre passion ! Merci également à ceux qui ont émis le souhait de rejoindre notre équipe (nous allons le voir plus tard en suivant l'ordre du jour), et nos plus vifs remerciements aux quatre bénévoles qui quittent le Comité : Carine, Jean Philippe, Xavier et Fabrice.

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Je vous demande d'applaudir toutes les personnes engagées qui ont contribué au succès de la saison passée, tant au niveau de l'organisation, des permanences, de l'entretien et réparations du matériel et des armes, du nettoyage, des différents travaux, de la cuisine, nous apportant joie et réconfort, de la gestion des supports de communication et de réservation, des initiations réalisées, des encadrants de l'école de tir, ainsi que les compétiteurs qui ont brillamment défendu les couleurs du club et de la ville.

Enfin, si vous souhaitez apporter votre contribution et rejoindre notre équipe pour faire vivre notre association, n'hésitez pas à venir voir David A. ou moi-même, nous vous réserverons le meilleur accueil : de votre implication dans la vie du club dépend la réussite et la prospérité de notre association !

Merci pour votre attention !

- Adoption du rapport moral.

Le rapport moral du Président présenté aux sociétaires ne fait l'objet d'aucune remarque ni commentaire en retour, il est adopté à l'unanimité.

[Rapport du Trésorier.](#)

Les chiffres suivants sont présentés aux sociétaires



SOCIETE COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 - Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 - Siren : 304 235 146

BALANCE EXERCICE 2023/2024

compte	Nature	Total	en %
60505	Matériel Cartons - Plombs -Munition	-19 036,96	10,8%
60510	Matériel Sportif	-11 656,73	6,6%
60520	Matériel ciblerie	-78 357,16	44,4%
60530	Equipement sportif	-9 241,46	5,2%
60640	Fourniture de bureau	-548,13	0,3%
60650	Fourniture bar	-1 421,83	0,8%
61500	Entretien et réparation	-1 281,70	0,7%
61600	Assurance	-2 967,72	1,7%
62280	Formation	-447,00	0,3%
62500	Déplacement, mission, réception compétiteur	-12 328,35	7,0%
62520	Réception club	-484,74	0,3%
62620	Internet et site internet	-672,69	0,4%
62700	Frais bancaire	-655,07	0,4%
62800	Divers	-210,95	0,1%
62810	Cotisation FFTIR	-32 141,00	18,2%
62820	Inscription compétition	-5 108,00	2,9%
62830	Cotisation CDT92	-85,00	0,0%
Total des dépenses		-176 644,49	

compte	Nature	Total	en %
70700	Bar	1 614,00	0,9%
70710	Cibles - Plombs - Munitions	18 254,60	10,5%
70760	Accessoires	982,00	0,6%
70830	Boutique sct	2 920,76	1,7%
74010	Subvention municipale	54 200,00	31,1%
74015	Subvention départemantales	3 449,00	2,0%
74020	Subvention Ligue EdT	473,00	0,3%
75610	Droit de passage	136,50	0,1%
75620	Cotisation Club -Licence et Initiations	79 399,65	45,5%
75800	Produits divers (Compétitions (12h-DA)-Loc - Vente)	3 367,00	1,9%
75850	Prêt CDT 92	9 300,00	5,3%
76400	Revenu VMP	380,25	0,2%
Total des produits		174 476,76	

Siège social : 6, allée de Champagne 92400 COURBEVOIE
Adresse @ : courbevoisiennedetir@gmail.com
Tél. 09 62 52 94 02 - site web: <https://sct92.org>



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- Rapport du Contrôleur aux comptes et Adoption du rapport du Trésorier.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je viens vous rendre compte de la mission que m'a confiée Monsieur le Président. J'ai procédé à l'examen des livres tenus selon les règles et des documents comptables ayant servi à les établir. Ces derniers ont été mis à ma disposition sans aucune restriction.

L'examen des comptes s'établi comme suit :

- Des recettes pour un total de 174 476, 76 €
- Des dépenses pour un total de 176 644, 49 €
- Le solde des différents comptes :
 - Compte courant : 157, 03 €
 - Compte épargne : 200, 00 €
 - En caisse : 194, 20 €
- L'ensemble présentant un résultat déficitaire de - 2 167, 73 €

En conclusion, je vous invite à approuver les comptes qui viennent de vous être présentés et de donner quitus au Bureau.

Fait le 29 novembre 2024

Monsieur Gabriel Rauscher

Le rapport du Trésorier avec l'ensemble des documents comptables est adopté à l'unanimité.



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

- Budget prévisionnel 2024 - 2025

BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2024-2025 en €

en € RECETTES	en €
COTISATIONS ADHERENTS (1er et 2sd club)	81 415
SUBVENTIONS	23 750
VENTES	23 700
Total	128 865
DEPENSES	
COTISATIONS (Fédération - Ligue - Comité)	-33 422
COMPETITIONS	-32 085
INVESTISSEMENTS (Matériels, Cibles,... ou remboursement prêt)	-32 686
ACHATS DIVERS	-27 450
ASSURANCE	-3 150
Total	-128 793
Résultat	72

Remarque : Le budget prévisionnel d'investissements intègre un projet d'optimisation d'une valeur de 20 000 € sur la zone vitesse du 10 m

- Cotisations saison 2025 / 2026

Compte tenu de la hausse de cotisations de la Fédération, et de la demande de la ville de Courbevoie de faire un tarif préférentiel aux Courbevoisiens en appliquant un différentiel de + 40 % pour les non-courbevoisiens, le Président annonce qu'il sera nécessaire de procéder à une augmentation des cotisations 20 à 25 € pour la prochaine saison,

- Élection de nouveaux membres du Comité Directeur de la SCT:

Suite au départ de 4 de nos bénévoles au Comité Directeur (Carine, Jean Philippe, Xavier et Fabrice), 3 nouveaux postulants présentent leur candidature :

- Jessica Semaan
- Emily de Tiesenhausen
- Philippe Baretaud



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Tous les 3 reçoivent un vote favorable des sociétaires présents ou représentés.

- Composition du nouveau bureau du Comité Directeur de la SCT:

Carine Florin ayant donné sa démission de son poste de trésorière, il est proposé de modifier la composition du bureau comme suit :

- Président : Guillaume Fortuné (inchangé)
- Trésorière : Valérie Lajeunesse (précédemment trésorière adjointe)
- Secrétaire : Vincent Petit

Cette proposition reçoit un vote favorable des sociétaires présents ou représentés.

- Questions diverses.

Q : La France a remporté 4 médailles en tir aux Jeux Olympiques et Paralympiques, comment analysez-vous ces résultats ?

R : D'abord regardons nos résultats Français :

- Médaille d'argent en pistolet 25m pour Camille Jedrzejewski (première médaille pour la France depuis 2012)
- Médaille d'or en carabine 10m couché (SH2) et médaille d'argent, toujours en carabine 10m R4 par Tanguy de la Forest, Paratir
- Médaille d'or en carabine 50m SH1 R6 pour Jean-Louis Michaud, également Paratir

Depuis des décennies, les pays situés à l'est de l'Europe dominent le tir sportif au niveau mondial : Chine, Corée du sud, Turquie, Inde, et les pays de l'est sont les plus représentés sur les podiums. Seules exceptions européennes : l'Allemagne, l'Italie et la Suisse qui performant dans les disciplines du tir sportif. Doit-on voir là une corrélation avec la conservation d'industries d'armes de compétition dans ces pays ? En tout cas, on peut se poser la question.

C'est peu de médailles pour la France, mais cela reflète bien la pauvreté en équipement, en préparation physique et mentale et en accompagnement de nos tireurs sportifs. Trop d'installations sportives ne bénéficient pas encore des évolutions nécessaires pour permettre à nos compétiteurs d'atteindre le niveau exigé pour prétendre aux meilleures places dans le tir sportif.



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Heureusement nous avons la chance à Courbevoie d'avoir la confiance et la reconnaissance de la mairie et du Comité Départemental de Tir, pour nous accompagner dans l'évolution de nos équipements et des performances de nos compétiteurs.

Un Tanguy de la Forest a déjà plusieurs participations aux jeux Paralympiques à son actif ; ses résultats ne sont pas le fruit du hasard, mais bien de son expérience dans la manière d'appréhender mentalement et techniquement les compétitions aux plus hauts niveaux. Tanguy s'est professionnalisé en embauchant son loadeur.

On parle également trop peu du tir sportif et ses valeurs dans les médias ; les performances lors des Jeux Olympiques et Paralympiques ont été une parenthèse enchantée... Citons également l'engouement des spectateurs français pour le Biathlon, image positive d'un sport où les athlètes tirent à la carabine ! À contrario, les seuls reportages traitant le sujet des armes sont dans la quasi-majorité sur les faits de trafic et des règlements de comptes entre narco-trafiquants. Ceux effectués à l'international mettant en avant les massacres outre atlantique sont beaucoup plus vendeurs pour les journaux télévisés, parlés ou écrits.

En conclusion, nos instances politiques, médiatiques européennes et françaises devraient se rappeler que l'Olympisme moderne a été remis au goût du jour par celui qui a été 7 fois champion de France de tir au pistolet : Pierre de Coubertin. Elles trouveraient là les valeurs véhiculées dans le tir sportif : respect, concentration, humilité et sagesse par l'équilibre de l'esprit et du corps.

Q : A 50 m, seul le calibre 22LR est autorisé ; faut-il comprendre que les autres déclinaisons ne le sont pas ?

R : Le 22 LR a une puissance d'environ 200 joules. Les nouvelles cibles électroniques Quantum nouvellement installées à 50 m sont compatibles avec cette puissance. Ce qui veut donc dire que toutes les cartouches 22 Lr ou 22 short (court) ne dépassant pas les 200 joules sont autorisées. **Cela exclue donc le 22 Magnum ou toute autre cartouche dont la puissance dépasse cette limite de 200 joules.**

NB ; les balles 100% plomb sont préconisées, les ogives avec des revêtements spéciaux (types cuivrés ou autres) n'apportent rien.



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Q : Cibles à 50 m, peut-on tirer au plomb ?

R : Même réponse que pour le 22 LR, le tir au plomb avec des armes de calibres 4,5 à 6,5 mm maximum ne dépassant pas les 200 joules sont autorisées.

N.B. : Le Président profite du sujet abordé « puissance maxi » pour préciser qu'au 10 m seules les armes de puissances égales ou inférieures à 7,5 joules sont autorisées; Les plombs utilisés à 10 m doivent être à 100% en plomb à bout plat. Tous les autres projectiles : plombs bombés, pointus ou billes en différents alliages sont formellement interdits. Toutes dégradations sur les cibles électroniques seront facturées.

Q : aux 25 m, peut-on utiliser des crosses stabilisatrices ?

R : Certains tireurs utilisent déjà ce type de crosse pour le tir au pistolet. La réponse est donc positive sous réserve du respect des autres règles, y compris le chargement du chargeur à 5 cartouches maxi.

Q : Cibles électroniques, pouvez-vous mettre en ligne de manuel d'utilisation ?

R : Nous allons de nouveaux imprimer et mettre à disposition sur les pas de tir le manuel simplifié.

Q : Pourquoi les viseurs point rouge ne sont pas autorisés, y compris pour le tir de loisir ?

R : Les viseurs pointés (laser) n'apportent rien à 25 m. Ils sont sujet à dérèglement fréquent et sont difficiles à régler. Ils provoquent une gêne pour les autres tireurs et peuvent s'avérer dangereux suivant leur puissance. Ils ne sont donc pas autorisés sur les pas de tir de la SCT.

Q : Il existe des douilles laser permettant le pré réglage des organes de visée sans avoir à tirer une seule cartouche, est-il permis de les utiliser ?

R : L'utilisation de ces douilles laser peut être une aide efficace pour régler une lunette. Leur utilisation est donc autorisée uniquement pour régler les organes de visée.



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Q : Quelles sont les mesures prévues en cas d'intrusion d'un ou plusieurs individus dangereux ?

R : Il faut se référer au document édité par le ministère de l'intérieur :

« Réagir en cas d'attaque »

1. S'ÉCHAPPER

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR SANS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (couragez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

3. ALERTER

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELÉZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraiez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

FAIRE FACE ENSEMBLE

Q : Les locaux de la SCT disposent-ils d'une alarme reliée directement à la Police Nationale ?

R : Pour des raisons évidentes de sécurité et de confidentialité, il ne sera pas apporté de réponse à la présente question.



SOCIÉTÉ COURBEVOISIENNE DE TIR

Association loi 1901 n° 167944 du 15/07/1930 – Affiliée FF Tir n° 1092895
Jeunesse et Sport : 92 S 207 – Siren : 304 235 146

Q : Si des individus en arrivaient à blesser ou même tuer quelqu'un, quelle conduite tenir ? Quid si nous ripostons ?

R : Voir les réponses au point 4 du document « Réagir en cas d'attaque » et se référer aux articles 122- 5 à 122-7 du code pénal concernant les moyens employés proportionnellement à la gravité de la menace.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/11/2024 est déclarée close à 12h05 après ce dernier point

Le Secrétaire

Le Président

G. FORTUNÉ